



**Projet de Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable
dans l'essence et le carburant diesel**

Mémoire soumis à :

**Madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie, ministère de
l'Énergie et des Ressources naturelles, 5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-407,
Québec (Québec) G1H 6R1. luce.asselin@mern.gouv.qc.ca**

Le 15 novembre 2019

Personne-ressource :

Suzann Méthot, Directrice
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bur-540
Montréal, Québec H2X 3V4
(514) 792-1843
smethot@allianceswitch.ca
www.allianceswitch.ca

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 2013, **SWITCH, l'Alliance pour une économie verte** mobilise ses membres afin d'accélérer la transition vers une économie plus verte et plus sobre en carbone. Autour de Switch sont donc réunis des représentants tels qu'Écotech Québec, le Conseil du patronat du Québec, Énergir, Enerkem, Réseau Environnement, l'Association de l'aluminium du Canada, Cycle Capital ou encore le Groupe Desjardins et Fondation ainsi que des joueurs environnementaux telles que la Fondation David Suzuki, Équiterre et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

SWITCH, l'Alliance pour une économie verte est régie par un conseil administration composé de douze représentants provenant de différents secteurs de l'économie du Québec qui travaillent tous ensemble, à identifier des pistes de solutions pragmatiques et réalistes pour une transition plus juste, plus innovante et plus porteuse pour notre économie.

SWITCH, l'Alliance pour une économie verte est d'avis que la lutte aux changements climatiques et le passage à une économie verte sont parmi les plus importants défis économiques de la planète. Grâce à la mise en œuvre d'une économie verte, nos sociétés seront plus efficaces, innovantes et productives, ce qui apportera des bénéfices notables pour le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Portée par des avancées technologiques, des décisions financières et des politiques gouvernementales de plus en plus ambitieuses, la transition écologique et énergétique est désormais inévitable... et elle s'accélère.

RÉSUMÉ :

Le projet de *Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel*¹ soumis à la consultation publique par le Gouvernement du Québec propose des mesures qui répondent favorablement à certaines des attentes et recommandation que SWITCH a maintes fois eu l'occasion d'énoncer à l'adresse du Gouvernement. SWITCH fait notamment de la réduction de la consommation de pétrole dans le secteur des transports l'orientation principale de ses interventions en matière d'énergie.² Ainsi SWITCH est généralement favorable à l'adoption de ce règlement et désire émettre certaines recommandations circonscrites principalement à ce secteur.

¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/lois-reglements/allegement/PR_Volume_minimal_carburant_renouvelable_MERN.pdf?1570737693

² <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/consultation/memoires/Switch-11dec2017.pdf> p.4

MISE EN CONTEXTE :

Dans ses recommandations les plus récentes émises à l'intention du Gouvernement du Québec en mai 2019³, SWITCH faisait état de certains constats pour le secteur des transports au Québec :

« Le secteur des transports (personnes et marchandises) représente la plus grande source d'émissions de GES du Québec avec 43 % des émissions totales. Les émissions de ce secteur ont augmenté de près de 22 % depuis 1990, éloignant le Québec de ses objectifs de réduction. Par ailleurs, en raison de ses importations de produits pétroliers qui sont majoritairement consommés dans le secteur du transport, le Québec a une balance commerciale largement déficitaire (-6 milliards \$). »

Dans le cas du secteur des marchandises, celui-ci « recèle un potentiel important de réduction d'émissions de GES. Il faut augmenter le contenu en biocarburants et autres carburants alternatifs en étant plus exigeant que le fédéral sur la teneur minimale exigée. L'adoption d'une norme audacieuse sur les carburants à faible teneur en carbone au Québec permettrait également de réduire notre empreinte, ce qui représenterait des diminutions de GES estimées à 1950 milles tonnes de CO₂eq par an, soit l'équivalent de 505 845 voitures sur les routes. »

Précédemment, en février 2019, l'Alliance SWITCH joignait sa voix à celle de dix autres grandes organisations⁴ pour interpeller le Gouvernement du Québec sur la nécessité d'une réglementation favorable aux biocarburants pour atteindre les cibles de réduction de GES dont s'est doté le Québec.

CE QUE PROPOSE LE PROJET DE RÈGLEMENT :

1) CIBLES DE CONTENU RENOUELABLE :

Dans le projet de règlement, il est proposé « d'établir les exigences de contenu renouvelable dans l'essence et le carburant diesel respectivement à 10 % et 2 % au 1er juillet 2021, et de les faire passer à 15 % et à 4 % au 1er juillet 2025. »

SWITCH reconnaît d'une part que cette mesure est cohérente avec l'action #14 du plan d'action que s'est doté le Gouvernement du Québec dans un horizon 2030⁵ (Élaborer un règlement exigeant un contenu renouvelable minimal de 2 % dans le diesel et de 5 % dans l'essence consommée au Québec et prévoir l'accroissement progressif des exigences) et d'autre part répond à des recommandations énoncées précédemment par l'Alliance SWITCH dont :

« METTRE EN PLACE un règlement ambitieux sur la teneur minimale de biocarburants dans l'essence afin d'en réduire l'empreinte carbone. »

³ https://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2019/06/proposition_switch_mai2019.pdf

⁴ https://aqper.com/images/files/memoires/LettreConjointeAQPER_biocarburants.pdf

⁵ https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Tableau-PA-PE2030_FR.pdf

2) RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Bien que l'adoption de normes minimales de carburant renouvelable dans l'essence et le diesel représentent une option qui permettra notamment au secteur des transports de contribuer à l'atteinte des cibles de réduction de GES que s'est fixées la province, soit de réduire de 37,5 % ses GES d'ici 2030⁶, SWITCH est d'avis qu'à cette mesure devront s'ajouter d'autres actions pour que les effets du règlement puissent être optimisés en termes d'impacts pour une économie verte et ne pas causer d'effets collatéraux dommageables. Ainsi, il importe de mettre en œuvre d'autres actions complémentaires pour lesquelles SWITCH recommande que le Gouvernement du Québec énonce sans tarder des politiques et instaure des pratiques afférentes :

APPROCHE DE CYCLE DE VIE :

Tel qu'énoncé dans la politique de mobilité durable du Gouvernement du Québec⁷ « dans une perspective à plus long terme, il y a lieu d'évaluer dès maintenant les impacts environnementaux par une approche du cycle de vie et les potentiels de réduction des émissions de GES des différents types de carburants de remplacement à l'essence et au diesel disponibles ». Aussi, les membres de l'Alliance recommandent :

- APPLIQUER une analyse de cycle de vie sur l'utilisation des carburants renouvelables visés par l'actuel projet de règlement.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le créneau des biocarburants, pour lequel le Québec compte plusieurs filières porteuses, constitue un excellent exemple de la contribution de la chimie verte dans la réduction de la consommation de pétrole, notamment dans le secteur du transport. Qu'ils soient issus des exploitations agricoles, des industries de transformation agro-alimentaires ou des déchets ménagers, les résidus organiques devraient être insérés dans une boucle d'économie circulaire. Leur transformation en biocarburants et en gaz naturel renouvelable, en plus de contribuer à la baisse des émissions de GES, représente une nouvelle source de revenus créatrice d'emplois pour différentes filières régionales. Un règlement établissant la quantité minimale de gaz naturel renouvelable devant être livrée par les distributeurs est déjà en place depuis mars 2019⁸.

- INVESTIR dans la valorisation des résidus organiques et contribuer à la mise en place d'une économie circulaire pour l'ensemble des régions du Québec.

Selon l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) « La demande pour les biocarburants est en forte croissance à travers le monde⁹. Compte-tenu que la filière des biocarburants est une filière émergente d'importance au Québec, SWITCH est d'avis que le projet de règlement met en place les conditions gagnantes pour développer la filière des bioénergies au Québec, ce qui va permettre d'attirer encore plus de capitaux privés, créer des emplois de qualité tout en réduisant nos GES et s'approcher de nos cibles de réductions.

⁶ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp>

⁷ https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf p.35

⁸ <https://mern.gouv.qc.ca/quebec-encadre-quantite-gaz-naturel-2019-03-26/>

⁹ <https://aqper.com/fr/le-biocarburant>

À titre d'exemple, l'entreprise Enerkem développe actuellement un premier projet d'usine de production d'Éthanol au Québec à partir de matières résiduelles non recyclables provenant des secteurs institutionnel, commercial et institutionnel (ICI) et de biomasse forestière. Situé à Varennes, l'entreprise estime que l'usine créera 600 emplois, dont 125 emplois directs et 65 millions \$ de retombées économiques annuelles au Québec. Selon une quantification réalisée par Enerkem réalisée selon la norme internationale ISO 14064-2, il est estimé que ce projet permettra de réduire les émissions de GES de 146 000 tonnes de CO₂eq, représentant une réduction de 70 % par rapport à l'enfouissement des déchets traités.

- SUPPORTER le développement de la filière des bioénergies en multipliant les investissements dans la capitalisation de ce secteur.
- BONIFIER les investissements dans les fonds privés spécialisés expérimentés en matière de soutien aux entreprises technologiques et ayant démontré une capacité à attirer des investisseurs industriels et institutionnels étrangers dans l'écosystème québécois.
- ÉLARGIR le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les petites et moyennes entreprises en technologies propres pour y inclure certaines dépenses relatives à la commercialisation.
- S'ASSURER de la cohérence des processus réglementaires avec les orientations mises en place par le gouvernement pour favoriser la production de biocarburants et de gaz naturel renouvelable.

3) EN CONCLUSION :

Sous réserve des recommandations complémentaires énoncées ci-haut, SWITCH L'Alliance pour une économie verte est généralement favorable à l'adoption du projet de Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel.

SWITCH L'Alliance pour une économie verte, réitère sa volonté de poursuivre sa collaboration avec Gouvernement du Québec dans son virage vers une économie verte, innovante et prospère. Ses membres demeurent disponibles pour la poursuite des travaux du Gouvernement visant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui permettront à l'ensemble de la société québécoise d'atteindre les objectifs de réduction de GES qu'elle s'est fixés et de développer une économie créatrice d'emplois de qualité qui feront la fierté de tous les québécois et de toutes les québécoises.